

ACADEMIE DE LILLE
RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
SESSION 2020

L'épreuve orale de la certification complémentaire Français Langue Seconde 2020 s'est tenue le mardi 10 mars, à la Division des Examens et Concours de Lille. Le jury, réparti en deux commissions, était composé des membres suivants :

Madame Anne MAYER, **Présidente du jury**, Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale d'anglais

Madame Céline BEAUGRAND, professeure du 1^{er} degré, détachée au CASNAV

Madame Sophie BABAULT, Maître de conférences, Didactique des langues et sociolinguistique, Université de Lille

Madame Marianne BOUZIANE, Professeure du 2nd degré, détachée au CASNAV

Madame Alice GILLIO professeure du 2nd degré, UPE2A

Monsieur Jan GOES, Professeur des universités, Linguistique française et didactique du FLE, Université d'Artois

Madame Marie-Adeline HEROGUET, professeure du 1^{er} degré, UPE2A

Tout d'abord, nous tenons à féliciter les candidats lauréats de cette année qui ont fait valoir leur parcours riche, leur bonne compréhension des enjeux de l'enseignement du français langue seconde/langue de scolarisation et leur engagement auprès des élèves qui en ont besoin. Ce rapport a pour vocation de revenir sur les attendus de la certification, de faire le bilan de la session et d'alimenter la réflexion des futurs candidats.

Les attendus de la certification

La certification complémentaire est un examen ouvert aux professeurs titulaires et stagiaires de l'Education Nationale, du premier et du second degré. La note de service N°2004-175 du 19-10-2004 en fixe les modalités et les attendus.

Cette certification permet « à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours et d'alimenter ainsi un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge. »

La certification FLS atteste donc la capacité à enseigner en UPE2A mais elle peut aussi être appréhendée dans une dimension plus large d'inclusion des élèves allophones au sein des classes et des établissements scolaires et ainsi permettre d'identifier des enseignants qui pourraient être référents au sein des établissements ne disposant pas d'une UPE2A. Elle constitue une reconnaissance des acquis dans le domaine de l'enseignement du FLS. Elle est accordée aux professeurs qui peuvent témoigner d'études universitaires dans le domaine du FLS et/ou d'expériences professionnelles significatives auprès d'élèves allophones. Elle consacre ainsi un parcours ; elle n'en constitue pas la première étape.

Nous rappelons par ailleurs que l'obtention de la certification complémentaire ne préjuge pas de l'ouverture d'une structure de type UPE2A dans l'établissement d'exercice. Elle ne donne

pas non plus droit à un poste spécifique en FLS, lesquels font l'objet d'une procédure de recrutement particulière.

Il est attendu des candidats qu'ils aient acquis les connaissances et développé les compétences suivantes :

- la connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la scolarisation des élèves allophones ;
- la connaissance précise des programmes de l'école primaire et du collège concernant la maîtrise de la langue française et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;
- la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde et de scolarisation ;
- la connaissance et l'expérience des techniques de classe pour les publics d'élèves allophones (connaissance du CECRL, capacité du candidat à organiser une séquence de français langue étrangère ou seconde, plurilinguisme, interculturel, pédagogie de l'erreur et de son traitement, gestion de l'hétérogénéité, etc.) ;
- la connaissance et l'expérience des matériels pédagogiques disponibles ;
- la capacité à évaluer les compétences linguistiques et scolaires des élèves (et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet) ;
- la capacité à élaborer un projet personnalisé de scolarisation pour chaque élève et à négocier avec l'équipe d'établissement les modalités d'une inclusion progressive dans les différentes disciplines de la classe d'inscription.
- la connaissance des grandes familles de langues et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves.

Les modalités de l'examen, la session 2020

L'épreuve orale d'une durée de 30 minutes maximum se déroule 3 parties :

Le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 20 minutes pour la deuxième partie.

1ère partie :

- un exposé du candidat sur son parcours, ses compétences et ses motivations qui prendra appui sur le dossier, sans en constituer une redite.

2ème partie :

- une proposition de pistes pédagogiques pour élaborer une séquence à destination d'élèves allophones, à partir d'un document (texte et/ou iconographie) ;
- une question de maîtrise de la langue (grammaire, lexique, phonologie).

3ème partie :

- un entretien avec le jury.

Dans notre académie, le choix a été fait par le jury d'octroyer aux candidats un temps de préparation plus long que les années précédentes afin qu'ils soient mieux préparés à la deuxième partie de l'épreuve. Une note à ce sujet, accompagnée d'un rappel des enjeux de la certification, a été envoyée deux mois avant l'examen.

Le jury a pris connaissance des dossiers préparés par les candidats avant le début de la session.

Les sujets suivants ont été proposés cette année :

Extraits de romans, de bandes dessinées et de manuels scolaires suivants, précédés de la question : Quelles activités pédagogiques pourriez-vous proposer à un groupe d'élèves allophones à partir de ces documents ?

- Brigitte Findakly et Lewis Trondheim, *Coquelicots d'Irak*, 2016
- Anne Fine, *Journal d'un chat assassin*, 1997 et Joan Sfar, *Le chat du rabbin*, 2002
- Jean-Marie Gustave Le Clézio, *Désert*, 1980
- *Les doigts pleins d'encre*, Doisneau & Cavanna.
- Taos Amrouche, *Le chêne de l'ogre*, 1966
- Riad Sattouf, *Les cahiers d'Esther, Histoire de mes 10 ans*, Allary Editions 2016
- Jean-Marie Gustave Le Clézio, *Lullaby*, in *Mondo et autres histoires*, 1978
- Page de manuel, *Histoire, géographie, Education civique CAP*, Edition Hachette Technique, 2014

Questions de langue (grammaire, lexique et phonologie) :

- Les temps du passé
- "lui, le, l'" mots soulignés dans le texte (Identification et emploi des pronoms personnels compléments)
- Les marqueurs d'interrogation
- L'oralité dans le texte
- Les temps du récit
- Les propositions subordonnées relatives
- Les formes verbales en – *ant* (Identification et emploi du participe présent et du gérondif)
- Les emplois du conditionnel
- La morphologie des adjectifs
- Les graphies du son [ɛ]

Le bilan de la session 2020

- 16 candidats inscrits à l'examen
- 16 dossiers reçus
- 15 candidats qui se sont présentés à l'épreuve orale
- 8 candidats admis

Répartition des candidats inscrits selon le corps d'origine et la discipline :

- 13 professeurs certifiés (7 en Lettres modernes, 3 en Langues vivantes, 2 en documentation)
- 3 professeurs Lycée Professionnel (Lettres-Anglais, Lettres-Histoire, Communication Bureautique)
- 3 professeurs des écoles
- 1 professeur agrégé (Lettres Classiques)
- 1 adjoint enseignement (Économie et gestion)

La diversité des corps et des disciplines représentés atteste d'une dynamique et de l'intérêt suscité par l'enseignement du français aux élèves allophones. L'acquisition de nouvelles compétences pédagogiques ne peut qu'enrichir les pratiques professionnelles et bénéficier à tous les élèves, que l'on enseigne ou non dans un dispositif spécifique.

A l'issue de la session 2020, au-delà des attentes déjà formulées précédemment, le jury tient à mettre en exergue les points suivants :

- Le dossier, même s'il n'est pas soumis à évaluation, doit faire l'objet d'une attention particulière, sur le fond comme sur la forme. Sur le fond, il s'agit d'un écrit professionnel argumenté témoignant de la qualité de réflexion des candidats sur l'enseignement du FLS en lien avec leur parcours et leurs expériences antérieures. Il ne peut s'agir ni d'une lettre de motivation, ni d'un CV ou d'un simple inventaire. Sur la forme, si le texte officiel n'impose aucune contrainte hormis le nombre de pages, le jury est sensible à la clarté du propos, à la correction de la formulation et à l'attention accordée à la mise en page qui doit être soignée (police de caractères adaptée, pagination, justification, aliéas, paragraphes, titres, etc.)
- Lors de la présentation de leur parcours, les candidats doivent veiller à ne pas reprendre linéairement le contenu de leur dossier et doivent être en capacité d'approfondir et problématiser les éléments les plus pertinents dans la perspective d'un enseignement du FLS aux élèves allophones.
- Nous rappelons que la bonne connaissance des programmes d'enseignement du français et des langues vivantes, des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés ainsi que de la didactique des langues sont incontournables.
- La certification complémentaire ne reconnaît pas un engagement humanitaire ; elle témoigne de compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement du français langue seconde. On attend donc que ces compétences soient explicitées et que les candidats aient réfléchi aux enjeux spécifiques de la scolarisation et de l'inclusion des élèves allophones. C'est cette réflexion problématisée qui doit nourrir l'exposé.
- Il y a donc nécessité à établir un lien étroit entre l'enseignement du FLS en dispositif et les programmes des cycles correspondant à la classe d'inclusion, notamment ceux de français, la langue étant vecteur d'apprentissage dans toutes les disciplines.
- Par souci d'équité entre les candidats, aucun document ou objet (séquences, travaux d'élèves, etc.) ne peut être apporté ni soumis au jury. Seule la prestation orale fait l'objet d'une évaluation.
- Dans la 2^{ème} partie de l'épreuve, on attend des candidats qu'ils dégagent quelques pistes d'exploitation pédagogique à partir du document en définissant des objectifs clairs pour un public ciblé et non qu'ils lancent des pistes tous azimuts et juxtaposent des propositions.
- Concernant le point de langue, les candidats doivent avant tout montrer leur capacité d'analyse la plus exhaustive possible (expertise sur le plan des connaissances linguistiques) et non se focaliser sur la mise en œuvre pédagogique.

Un mot sur la réussite des candidats. Si certains n'étaient pas prêts, soit par leur manque d'expérience, soit par une appréhension encore partielle des exigences et connaissances nécessaires pour envisager d'enseigner aux élèves en UPE2A, il a semblé au jury que les candidats qui se sont présentés étaient mieux informés des enjeux et avaient, dans l'ensemble, une meilleure connaissance des attendus. La note envoyée avant l'épreuve a probablement constitué une aide utile sur ce plan.

Le jury encourage les candidats ayant échoué de peu à persévérer dans leur réflexion et à mieux prendre en compte les attendus exposés dans le présent rapport.

Enfin, les quelques conseils complémentaires qui suivent sont destinés à aider les futurs candidats à se préparer au mieux à l'épreuve :

- Enseigner le français exige des connaissances assurées en grammaire, et on ne peut que recommander aux candidats qu'ils les ravivent en travaillant avec une grammaire scolaire, mais aussi que celle-ci puisse être abordée dans la perspective d'un enseignement en FLE/FLS.
- Il est indispensable que les candidats puissent s'appuyer sur une expérience professionnelle suffisamment riche ou une formation universitaire solide pour nourrir une réflexion didactique sur l'enseignement du FLS/FLSco. L'observation de situations de classes est fortement recommandée en l'absence d'expériences effectives avec les élèves allophones.
- Il est donc nécessaire de s'engager dans un processus de formation avant de passer l'examen. Le CASNAV de Lille met à la disposition des professeurs un certain nombre d'outils de formation, détaillés ci-dessous en annexe.

Rapport rédigé en collaboration avec l'ensemble du jury par

Anne Mayer, IA-IPR d'anglais

Présidente du jury

ANNEXE : SE FORMER A LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES

1. Les stages proposés par le CASNAV dans le cadre du Plan Académique de Formation

Chaque année, différents stages de formation d'une journée sont ouverts aux enseignants qui interviennent en école primaire, en collège ou en lycée :

- Prise en charge des élèves allophones en classe ordinaire
- Prise en charge des élèves allophones en cours individualisés (HSE)

Un stage de préparation à la certification complémentaire en FLS sera également proposé en 2020-2021 pour les candidats inscrits. Cette formation ne dispense toutefois pas les candidats d'une préparation personnelle soutenue.

Connectez-vous sur <http://www1.ac-lille.fr/paf> pour consulter le catalogue et connaître les modalités d'inscription.

2. Les parcours M@gistère en accès libre sur le thème de l'allophonie

▪ Trois parcours m@gistère nationaux en auto-formation abordent différents aspects de la prise en charge des élèves allophones :

- *Qu'est-ce qu'un élève allophone arrivant ?* (CASNAV Paris)
- *Accompagner un élève allophone dans l'école* (CASNAV Besançon)
- *Enseigner la lecture à un élève allophone* (CASNAV Lille)

▪ 3 parcours académiques proposés par l'Académie d'Amiens :

- *Accueillir les élèves allophones isolés*
- *Enseigner aux élèves allophones dans le second degré*
- *Profils des élèves allophones*

Pour suivre ces formations, il suffit de vous connecter à M@gistère via Eduline à l'aide de vos identifiants académiques et de copier le titre dans le navigateur de recherche.

3. Les IO et documents institutionnels

▪ Bulletin officiel [B.O.] n°39 du 28 octobre 2004 : *Attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires*

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

▪ Circulaire nationale n° 2012-141 du 2-10-2012 : *Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*

https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536

▪ Circulaire académique du 7 février 2019 : *Accueil et scolarisation des EANA dans les écoles, collèges et lycées de l'académie de Lille*

<https://eduline.ac-lille.fr/depfile/YzljZGUy>

▪ Dossier EDUSCOL : *Les élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs*
<https://eduscol.education.fr/pid28783/les-eleves-allophones-et-les-enfants-des-familles-itinerantes-et-de-voyageurs.html>

▪ Programmes scolaires :
<https://eduscol.education.fr/pid23199/programmes-ressources-et-evaluations.html>

▪ *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves* :
<https://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html>

4. Bibliographie sélective :

▪ **Ouvrages édités par Canopé :**

♦ *Le français langue de scolarisation. Accompagner, enseigner, évaluer et se former*, Catherine Klein(dir.), Scéren, Coll. Cap sur le français de la scolarisation, 2012.

♦ *Les premiers apprentissages quand le français est langue seconde, Maternelle et début de cycle 2*, Catherine Klein (dir.), Canopé, 2014.

♦ *Accueillir un élève allophone à l'école élémentaire*, Jean-Marie Frisa, Canopé, 2014.

♦ *Écrire en FLS et FLSc. Apprendre à écrire en français aux élèves allophones*, Céline Beaugrand, Bertrand Lecocq (coord.), Canopé, 2018.

▪ **Autres éditeurs :**

♦ *Le français langue de scolarisation. Pour une pédagogie réaliste*, Michèle Verdelhan-Bourgade, Presses Universitaires de France, 2002.

♦ *Immigration, école et didactique du français*, Jean-Louis Chiss (dir.), Didier, 2008.

♦ *Le français langue seconde. Comment apprendre le français aux élèves nouvellement arrivés*, Gérard Vigner, Hachette, 2009.

♦ *Inclure : français de scolarisation et élèves allophones*, Guy Cherqui, Fabrice Peutot, Hachette, 2015.

♦ *Allophonie. Inclusion et langues des enfants migrants à l'école*, Catherine Mendonça Dias, Brahim Azaoui, Fatima Chnane-Davin (dir.), Lambert Lucas Ed., 2020.